

LE SERUM ANTIDIPHTERIQUE

Un excellent confrère nous demande ce que nous pensons des sérums concentrés que certaine compagnie américaine tente, depuis quelques semaines, d'introduire au Canada au détriment du sérum fourni par l'institut Pasteur.

La compagnie, ou plutôt ses agents, ne manquent pas d'avancer nombre de raisons pour proclamer la supériorité de leur antitoxine sur toutes les autres et le grand avantage qu'il y a à pouvoir administrer une forte dose sous un très petit volume.

Eh bien, sans contester la valeur des produits tant vantés dans les annonces, nous ne saurions cacher qu'une telle prétention nous surprend, à priori, sans parler des raisons véritables que nous avons de penser le contraire.

Par exemple, voyons : la compagnie vante l'excellence de son laboratoire et le grand mérite de ses bactériologistes et chimistes chargés de la préparation de l'antitoxine. Mais, pour si habile qu'ils soient, ces bactériologistes, il est difficile de les croire supérieurs au maître lui-même, au docteur Roux.

Si bien organisé que soit le laboratoire, comment admettre qu'on mette plus de soin à préparer le sérum, dans une compagnie commerciale, ayant pour but principal le but de tout commerce, c'est-à-dire le gain, qu'à l'Institut Pasteur, où l'on ne fait aucun profit et où l'on vend le sérum à un prix plutôt nominal !

Quant à la concentration du sérum, elle ne présente aucun avantage, je dirais plutôt "au contraire."

Tout d'abord, 10 ou 20 c. c. ne constituent pas une dose énorme et l'absorption s'en fait très vite. Puis si l'on perd quelques gouttes de la préparation, en faisant l'injection, cela ne tire pas à conséquence.

Il n'en est pas ainsi avec un sérum dont la dose maxima n'est que de 5 c. c.

Puis, encore, il faut bien savoir que dès qu'on veut obtenir directement un serum dont l'activité est supérieure à celle que l'on nous fournit à l'Institut Pasteur, on ne peut plus compter sur une force donnée, invariable.

Pour avoir un sérum d'une force donnée, il faut d'abord, obtenir par dessiccation, sous forme de poudre, les principes actifs du sérum. On peut ensuite en faire une solution de la force voulue, dans de l'eau.